

FOIRE AUX QUESTIONS

À L'ATTENTION DES ENTREPRISES DE L'INDUSTRIE
TEXTILE ET PRÊT-À-PORTER QUI CONFECTIONNENT
ET VENDENT DES PRODUITS CERTIFIÉS FSC®

Version : avril 2022



**DES FORÊTS
POUR TOUS
POUR TOUJOURS**



Les textiles issus de la forêt sont de plus en plus utilisés dans l'industrie de la mode. Les fibres de ces textiles sont dérivées de la cellulose de bois et peuvent donc être issues de forêts bien gérées certifiées FSC.

La mode s'efforçant de mettre en place des pratiques plus durables, de nombreuses marques ont opté pour les fibres cellulosiques artificielles (MMCFs en anglais) comme alternative textile plus responsable.

Ces fibres textiles comme la rayonne, la viscose, le modal ou le lyocell sont celles dont la croissance mondiale est la plus rapide, mais plus de 50% proviennent de forêts non certifiées. Cette situation impacte toutes les forêts, y compris les zones anciennes et menacées, et les rend vulnérables à la déforestation et à l'exploitation forestière illégale.

La certification FSC peut également s'appliquer à un large éventail de produits forestiers utilisés dans l'industrie de la mode, comme le caoutchouc naturel. Les marques peuvent aussi faire le choix de produits en bois certifiés pour l'aménagement de leurs boutiques, leurs sacs et emballages ou encore leurs supports de communication et publicité en papier et carton.

Pour répondre aux demandes croissantes de l'industrie textile et aux acteurs du prêt-à-porter sur la certification, FSC France a édité cette foire aux questions pour répondre de manière claire et succincte aux questions les plus fréquemment posées. Elle s'adresse principalement aux responsables qualité, achat, emballages, marketing et RSE des entreprises concernées par la certification FSC.

SOMMAIRE

1.1 À QUI S'ADRESSE LA CERTIFICATION FSC ?	4
Question 1. Ai-je l'obligation de détenir un certificat de Chaîne de contrôle FSC ?	4
Question 2. Mon confectionneur n'est pas détenteur d'un certificat FSC mais achète de la viscose certifiée FSC auprès d'un producteur de viscose détenteur d'un certificat FSC. Puis-je mettre le label FSC avec le numéro du producteur de viscose ?	5
Question 3. Je suis une entreprise certifiée et je fais appel à un sous-traitant pour réaliser une partie des tâches de confection. Mon sous-traitant doit-il être lui-même certifié ?	6
1.2 USAGE DE LA MARQUE FSC SUR UN PRODUIT OU SON EMBALLAGE : LE LABEL FSC	7
Question 4. Qu'est-ce qu'un label FSC ?	7
Question 5. Je ne veux pas utiliser le label FSC, je souhaite ne faire apparaître que le logo et/ou utiliser le nom FSC sur mon produit ou son emballage. Comment faire ?	8
Question 6. Je suis une marque ou un distributeur qui achète des vêtements finis, j'aimerais que ces vêtements portent un label FSC mais je ne souhaite pas dévoiler l'identité de mes fournisseurs à travers leur numéro de licence FSC. Comment faire ?	8
Question 7. Quels sont les types de produits que l'on peut utiliser sur des labels FSC ?	9
Question 8. Mon produit fini est constitué d'un mélange de fibres d'origine forestière et d'autre fibres (synthétiques, végétales non forestières...). Peut-il porter un label FSC ?	10
Question 9. Plusieurs langues sont-elles disponibles pour les labels FSC ? Quelle langue dois-je utiliser ?	10
Question 10. Dois-je utiliser le symbole d'enregistrement ® ou ™ dans le label FSC ?	11
Question 11. Quelles sont les couleurs, orientations et tailles de label FSC autorisés ?	12
1.3 ACHETER DES PRODUITS FINIS CERTIFIÉS FSC, ET DEMANDER L'APPOSITION DE LA MARQUE FSC SUR UN PRODUIT ACHETÉ FINI	13
Question 12. Comment faire pour demander l'apposition d'un label FSC sur un produit textile contenant des fibres d'origine forestière ?	13
Question 13. Je veux ajouter un encadré, du texte ou un logo FSC complémentaire pour valoriser mon choix d'emballage FSC. Comment faire ?	14
1.4 LE LABEL FSC MIXTE	15
Question 14. Pourquoi FSC a-t-il créé un label FSC Mixte ?	15
Question 15. De quoi est fait un produit portant le label FSC Mixte ?	16
Question 16. Est-ce que le label FSC Mixte favorise la gestion responsable des forêts ?	17
Question 17. Je souhaite mettre en avant l'utilisation d'un produit FSC Mixte sur la communication on-pack, en complément du label. Quelles descriptions sont correctes ?	17
1.5 COMMUNICATION HORS EMBALLAGE (OFF-PACK)	19
Question 18. J'aimerais mettre en avant mon engagement et communiquer hors emballage avec les éléments de la marque FSC. Comment faire ?	19
1.6 COMPLÉMENTS SUR LA CERTIFICATION CHAÎNE DE CONTRÔLE	20
Question 19. Quelle est la démarche pour obtenir un certificat de Chaîne de Contrôle FSC ?	20
Question 20. Quel est le coût de la certification Chaîne de Contrôle FSC ?	22
Question 21. Comment vérifier que le produit ou la matière que j'achète à mon fournisseur est bien certifiée ?	22

1.1

À qui s'adresse la certification FSC ?

Question 1. Ai-je l'obligation de détenir un certificat de Chaîne de contrôle FSC ?

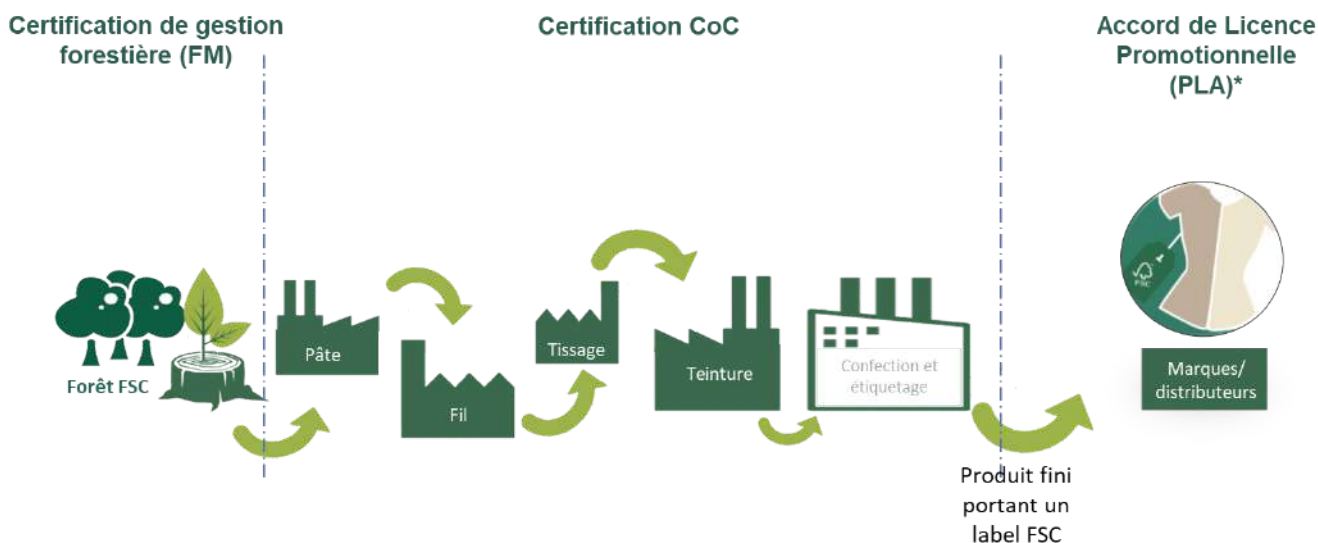
La certification de Chaîne de contrôle FSC est obligatoire pour les entreprises qui sont **propriétaires de produits contenant des matériaux d'origine forestière** et qui :

- Vendent des produits certifiés FSC (en portant sur leurs factures émises une mention FSC). Lors d'une transaction B2B, la certification FSC d'un produit se transmet par l'apposition sur facture du numéro de certificat FSC de l'entreprise vendant le produit, ainsi que de la mention FSC du produit en question. L'entreprise qui souhaite transmettre la certification d'un produit à son client doit donc détenir un certificat FSC ; et/ou
- Apposent un label FSC attestant de la certification des produits sur le produit fini ou son emballage ; et/ou
- Fabriquent ou modifient la composition (par ajout de produits d'origine forestière au produit) ou de l'intégrité physique (par reconditionnement, ré-étiquetage...) des produits vendus avec une mention FSC ; et/ou
- Promeuvent la certification FSC des produits dans leur communication *off-pack**.

* à l'exception des entreprises qui promeuvent *off-pack* la certification FSC de produits qui sont achetés finis porteurs du label FSC. Ces entreprises peuvent promouvoir la certification FSC de tels produits si elles signent **un accord de licence promotionnelle**.



Pour qu'un produit (par exemple un vêtement contenant de la viscose certifiée FSC) puisse porter un label FSC et être promu avec les éléments de la marque FSC, il faudra donc que l'ensemble des entreprises propriétaires de la fibre d'origine forestière soient détentrices d'un certificat FSC, de la forêt jusqu'à l'obtention du produit fini. Ceci est représenté dans la Figure 1.



* Un accord de licence promotionnel est obligatoire pour utiliser off-pack les éléments de la marquée déposée FSC®.

Figure 1. Exemple de Chaîne de contrôle complète dans l'industrie textile



Les négociants qui achètent des produits certifiés FSC, ne transforment pas le produit, et qui souhaitent transmettre à leur client la certification FSC du produit doivent être eux aussi certifiés CoC.

Question 2. Mon confectionneur n'est pas détenteur d'un certificat FSC mais achète de la viscose certifiée FSC auprès d'un producteur de viscose détenteur d'un certificat FSC. Puis-je mettre le label FSC avec le numéro du producteur de viscose ?

Non. Si le confectionneur n'est pas détenteur d'un certificat FSC, il ne peut pas utiliser la marque FSC (que ce soit sur le produit ou à titre promotionnel), et vous ne pourrez pas non plus promouvoir le caractère FSC de cet approvisionnement, la Chaîne de contrôle n'étant pas complète jusqu'au produit fini.

Question 3. Je suis une entreprise certifiée et je fais appel à un sous-traitant pour réaliser une partie des tâches de confection. Mon sous-traitant doit-il être lui-même certifié ?

Non, pas nécessairement. Cependant, l'entreprise certifiée doit s'assurer que :

- Les procédures à respecter dans le cadre de la certification sont connues, comprises et appliquées (système de gestion documenté avec des procédures explicites).
- La matière concernée n'est pas mélangée à d'autres sources.
- Le sous-traitant ne sous-traite pas lui-même.

À tout moment, le sous-traitant peut être contrôlé par l'organisme certificateur de la société certifiée afin de vérifier que les procédures sont respectées.



On parle de sous traitance seulement dans le cas où une entreprise confie la réalisation d'une tâche à une autre organisation mais conserve la propriété légale de la matière tout au long de cette étape de réalisation. Si la matière est vendue, alors ce n'est plus de la sous-traitance.



1.2

Usage de la marque FSC sur un produit ou son emballage : le label FSC

Question 4. Qu'est-ce qu'un label FSC ?

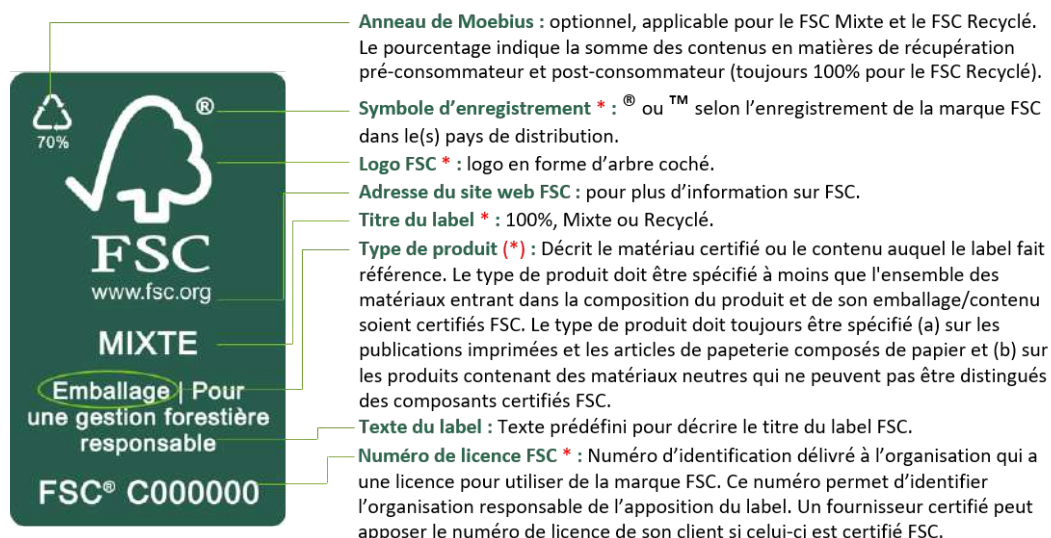
Un label FSC permet au consommateur d'identifier qu'un produit est certifié FSC.

Il existe trois labels :

- **FSC 100%** : les matériaux d'origine forestière du produit sont issus en totalité de forêts certifiées FSC ;
- **FSC Mixte** : les matériaux d'origine forestière du produit sont composés pour tout ou partie des éléments suivants : de matériaux issus de forêts certifiées FSC, de matériaux recyclés et de matériaux contrôlés ;
- **FSC Recyclé** : les matériaux d'origine forestière du produit sont issus en totalité de matériaux de récupération.



Le label FSC est au minimum composé du logo FSC, du titre de label (100%, Mixte ou Recyclé) et du numéro de licence de l'entreprise certifiée responsable de l'apposition du label.



* = obligatoire

(*) = obligatoire dans certaines circonstances



Le type de produit est obligatoire si tous les composants du produit et de l'emballage ne sont pas certifiés FSC (voir les clauses 3.6 et 3.7 de la norme FSC-STD-50-001 V2-1) ; ce qui le rend obligatoire dès qu'il y a un mélange de fibres ou un autre élément que la fibre cellulosique FSC.

Le label FSC ne peut être utilisé que sur un produit certifié FSC ou son emballage. L'utilisation d'un label FSC sur des supports promotionnels est interdite.

Question 5. Je ne veux pas utiliser le label FSC, je souhaite ne faire apparaître que le logo et/ou utiliser le nom FSC sur mon produit ou son emballage. Comment faire ?

Ce n'est pas possible. Le logo FSC ou toute référence à FSC ne peut être faite qu'en complément d'un label FSC visible du consommateur, sans détériorer le produit ou son emballage.

Question 6. Je suis une marque ou un distributeur qui achète des vêtements finis, j'aimerais que ces vêtements portent un label FSC mais je ne souhaite pas dévoiler l'identité de mes fournisseurs à travers leur numéro de licence FSC. Comment faire ?

Prérequis : Je m'approvisionne en **produits finis certifiés FSC**, directement auprès d'un fabricant certifié pour la Chaîne de contrôle FSC.

La présence du numéro de licence sur le label FSC permet au consommateur d'identifier l'entreprise responsable de l'apposition de ce label, et de pouvoir vérifier que le certificat FSC de cette entreprise est bel et bien valide.

Si vous souhaitez faire apparaître un label FSC tout en masquant l'origine de votre approvisionnement, il vous sera nécessaire d'être certifié pour la Chaîne de contrôle FSC. Dans ce cas, une fois que vous détenez un certificat FSC, vous pourrez mettre en place un accord d'étiquetage avec votre fournisseur : vous aurez la possibilité de demander à vos fournisseurs-fabricants directs certifiés FSC d'apposer votre numéro de licence FSC sur les labels FSC des produits qui vous sont destinés.

Cet élément est également intéressant pour les entreprises qui ont plusieurs fournisseurs certifiés et qui souhaitent uniformiser les labels FSC avec leur propre numéro de licence FSC.



Si votre fournisseur est un négociant qui s'approvisionne en produits finis certifiés FSC auprès d'une usine détentrice d'un certificat FSC, vous ne pouvez pas signer d'accord d'étiquetage avec l'usine : il faut une relation directe client-fournisseur. Si l'enjeu de confidentialité porte sur l'identité de l'usine et que votre fournisseur direct (le négociant) détient un certificat FSC, ce négociant peut signer un accord d'étiquetage avec l'usine : c'est le numéro de licence FSC du négociant qui apparaît sur le label FSC des produits qui vous sont destinés.

Question 7. Quels sont les types de produits que l'on peut utiliser sur des labels FSC ?

Les types de produits actuellement en usage sur les labels FSC sont :

ANGLAIS	FRANÇAIS
Packaging	Emballage
Board (Card-Paperboard)	Carton
Paper	Papier
Cork	Liège
Wood	Bois
Bamboo	Bambou
Bark	Écorce
Charcoal	Charbon
Envelope	Enveloppe
Essential oil	Huile essentielle
Fiber	Fibre
Honey	Miel
Label	Étiquette
Latex	Latex
Mushrooms	Champignons
Pulp	Cellulose
Rattan	Rotin
Rubber	Caoutchouc
Syrup	Sirop
Viscose	Viscose

Les entreprises certifiées peuvent, par l'intermédiaire de leur organisme certificateur, faire part de demandes pour des types de produits absents de cette liste.

Question 8. Mon produit fini est constitué d'un mélange de fibres d'origine forestière et d'autre fibres (synthétiques, végétales non forestières...). Peut-il porter un label FSC ?

Prérequis : Je m'approvisionne en **produits finis certifiés FSC**, auprès d'un fabricant certifié pour la Chaîne de contrôle FSC.

Oui c'est possible, à condition que les fibres d'origine forestière utilisées pour la confection du produit sont bien certifiées FSC et achetées auprès d'entreprises détentrices de certificats FSC. Les matériaux qui ne sont pas d'origine forestière (telles que les fibres synthétiques, les boutons, le métal...) sont considérés comme des matériaux neutres qui ne sont pas pris en compte dans la certification de Chaîne de contrôle FSC.



Si des fibres d'origine forestières certifiées FSC 100% sont mélangées avec des fibres de matières neutres, et que ces fibres ne sont pas distinguables, le label apposé sur le produit devra être FSC Mixte et ne pourra pas être FSC 100%.

Question 9. Plusieurs langues sont-elles disponibles pour les labels FSC ? Quelle langue dois-je utiliser ?

Les règles de FSC n'imposent pas de langue, en dehors du respect de la législation en vigueur dans les pays de fabrication et de distribution du produit.

Le générateur de label FSC, auquel ont accès les entreprises certifiées pour la Chaîne de Contrôle FSC, permet de créer des labels avec une ou plusieurs langues (plusieurs dizaines de langues sont disponibles).

Exemple de label FSC Mixte en français et anglais :



Question 10. Dois-je utiliser le symbole d'enregistrement ® ou ™ dans le label FSC ?

Le symbole d'enregistrement doit être adapté aux pays de distribution du produit.

Si l'ensemble des pays de distribution connus au moment de l'impression font l'objet d'un dépôt de la marque FSC (avec le symbole ®), il faut utiliser le symbole ® sur le label.

Le symbole ™ doit être utilisé si le produit est distribué dans un pays dans lequel la marque FSC n'est pas déposée, ou si la liste des pays de distribution n'est pas connue au moment de l'impression du label.

Voici une liste non exhaustive de pays où la marque FSC n'est pas déposée (novembre 2019) :

- Europe : Albanie, Andorre, Islande, Liechtenstein, Monaco, Monténégro, Serbie...
- Afrique : Algérie, Maroc, Tunisie...
- Asie : Hong Kong, Israël, Taïwan, Qatar, Arabie Saoudite...

La liste complète et à jour est disponible sur le portail Trademark accessible aux certifiés FSC (<https://trademarkportal.fsc.org>).



Question 11. Quelles sont les couleurs, orientations et tailles de label FSC autorisés ?

La norme définissant les règles d'usage de la marque pour les entreprises certifiées est le [FSC-STD-50-001 V2-1](#). Il existe également un [guide d'application](#) simplifié qui reprend de façon simplifiée les différents aspects de la charte graphique mais n'a pas de valeur normative.

Couleurs

Les couleurs standards qui doivent être utilisées pour les labels sont **vert négatif**, **vert positif**, **noir et blanc négatif** ou **noir et blanc positif**. La teinte de vert utilisée pour la reproduction est le vert Pantone 626C (ou **R0 G92 B66 / C81 M33 Y78 K28**).

Lorsque l'article imprimé ne présente pas les couleurs standards, le label FSC peut-être produit en utilisant **la couleur présente la plus foncée sur un fond uni**, à partir du moment où le contraste permet une bonne lisibilité. Le label peut être réalisé en version positive, négative ou transparente.

Exemples extraits du guide d'application :



Orientations et tailles

Pour les labels comportant le type de produit (la plupart des cas) :



Pour les labels ne comportant pas le type de produit (et éventuellement sur dérogation expresse de l'organisme certification après validation par FSC International) :



1.3

Acheter des produits finis certifiés FSC, et demander l'apposition de la marque FSC sur un produit acheté fini

Question 12. Comment faire pour demander l'apposition d'un label FSC sur un produit textile contenant des fibres d'origine forestière ?

Prérequis :

- Je suis une entreprise qui souhaite acheter des produits finis certifiés FSC ; et
- Le fabricant de produits finis est détenteur d'un certificat de Chaîne de Contrôle FSC et s'approvisionne en matières certifiées FSC ;
- C'est le fabricant détenteur d'un certificat FSC qui conditionne le produit fini avec son emballage/tag/étiquette.

Ce fournisseur peut vous partager son label (fichier graphique), pour que vous puissiez l'intégrer à la création numérique des emballages/tags/étiquettes des produits (il peut vous faire signer une décharge dans laquelle vous vous engagez à n'utiliser son label FSC que pour les créations des emballages/tags/étiquettes des produits que vous lui commandez).

Certains fournisseurs demandent plutôt de prévoir l'emplacement du label FSC, qui sera intégré à la création lors de l'impression.

Après avoir envoyé votre création numérique à votre fournisseur, l'organisme certificateur (qui lui délivre la certification FSC) vérifie le respect des règles d'usage de la marque FSC.

Il est donc nécessaire de respecter ces règles dès la création. La norme définissant les règles d'usage de la marque pour les entreprises certifiées est le [FSC-STD-50-001 V2-1](#). Il existe également un [guide d'application](#) qui reprend de façon simplifiée les différents aspects de la charte graphique mais n'a pas de valeur normative.

Question 13. Je veux ajouter un encadré, du texte ou un logo FSC complémentaire pour valoriser mon choix d'emballage FSC. Comment faire ?

Prérequis :

Le label FSC doit être apposé sur le produit ou son emballage, et visible du consommateur (c'est-à-dire lorsque le label est visible sans abîmer l'emballage).

Dans ce cas vous pouvez ajouter un message mettant en avant cette démarche, sur l'élément où figure le label FSC. Deux cas de figure peuvent se présenter, et des exemples de déclarations admises sont présentées en Annexe C de la norme définissant les règles d'usage de la marque pour les entreprises certifiées ([FSC-STD-50-001 V2-1](#)).

On retrouve des messages de deux types :

1. Description de la certification FSC du produit. Dans ce cas, votre message dépend du type de label (100%, Mixte ou Recyclé) ;
2. Présentation de la mission de l'ONG FSC ou de la certification FSC d'une manière générale.

Toujours en complément d'un label visible des consommateurs, vous pouvez demander à votre fournisseur d'intégrer sur l'emballage des éléments du Marketing Toolkit auquel ont accès les entreprises certifiées FSC ([Marketing Toolkit](#)), notamment le logo « Des Forêts Pour Tous Pour Toujours », disponible en plusieurs couleurs.

Le logo « Des Forêts Pour Tous Pour Toujours » :



1.4

Le label FSC Mixte

Question 14. Pourquoi FSC a-t-il créé un label FSC Mixte ?



Notre idéal serait que les produits FSC soient issus à 100 % de forêts certifiées. Cependant, dans de nombreux cas, le mélange avec des fibres contrôlées ou des fibres recyclées est actuellement la seule façon possible pour les entreprises de fabriquer des produits certifiés FSC.

Tout d'abord, de nombreux procédés industriels mélangent du bois dit « vierge » issus directement des forêts avec des matériaux récupérés. Ces produits ne peuvent donc porter un label FSC 100%.

De plus, de nombreux producteurs s'approvisionnent dans des régions où il existe à la fois des forêts certifiées FSC et non certifiées (contrôlées). Bien que nombre de ces entreprises souhaiteraient s'engager à s'approvisionner en totalité en bois certifiés FSC, les forêts certifiées dans leurs bassins d'approvisionnement ne sont actuellement pas assez nombreuses pour fournir les matières premières nécessaires à la fabrication de produits certifiés FSC 100%.

Enfin, **le mélange est nécessaire parce que la plupart des scieries ainsi que le secteur de la pâte et du papier fonctionnent d'une manière qui ne permet pas la séparation des matériaux certifiés FSC**, des matériaux de récupération et des matériaux non certifiés (contrôlés) dans leur chaîne de production. Et comme l'approvisionnement exclusif en matières certifiées FSC n'est actuellement pas possible en raison des contraintes d'approvisionnement, sans mélange et donc sans label FSC Mixte, la plupart des entreprises du secteur ne seraient pas du tout en mesure de fabriquer des produits certifiés et labellisés FSC.

FSC s'efforce d'accroître la superficie des forêts certifiées FSC et la part des produits certifiés FSC 100% ou FSC Recyclé sur le marché. En attendant, l'option de mélange, permise par le label FSC Mixte est inévitable.

Question 15. De quoi est fait un produit portant le label FSC Mixte ?

Les emballages FSC Mixte peuvent être réalisés par un mélange (dans des proportions connues du fabricant) de produits forestiers vierges provenant de forêts FSC, de matières recyclées et de matières contrôlées. Il est essentiel de connaître la composition de ce produit certifié FSC pour déterminer les descriptions correctes.

Les matières contrôlées sont des matières d'origine forestière évaluées suivant les normes de bois contrôlé FSC. Ces approvisionnements doivent démontrer qu'ils excluent, via une analyse de risque, les bois provenant :

- De coupes illégales ;
- De zones de récolte où les droits civils ou traditionnels sont violés ;
- De zones de récolte où les Hautes Valeurs de Conservation sont menacées par les activités de gestion ;
- De zones de récoltes converties d'une forêt ou d'un autre écosystème boisé vers une plantation ou des usages non forestiers ;
- De forêts où des arbres Génétiquement Modifiés (GM) sont plantés.



Les produits mélangeant de manière non distinguable des composants forestiers certifiés FSC 100% et des composants non forestiers ne peuvent pas porter de label FSC 100%, mais doivent porter un label FSC Mixte. Par exemple : des vêtements composés d'un mélange non distinguable de fibres d'origine forestière (viscose) et de fibres qui ne sont pas d'origine forestière (polyester) doivent porter un label FSC Mixte, même si cette fibre d'origine forestière est certifiée FSC 100%.

Il n'y a pas encore à notre connaissance de fibres textiles certifiées FSC Mixte contenant des fibres forestières recyclées.

Cependant, pour les produits papier et carton, les matières recyclées peuvent provenir indifféremment :

- De recyclage pré-consommateur (invendus, chutes d'imprimeries...) ;
- De recyclage post-consommateur (emballage logistique, papier issu de centres de tri...).

Question 16. Est-ce que le label FSC Mixte favorise la gestion responsable des forêts ?

Absolument ! Le mélange permet à un plus grand nombre de fabricants de participer au système FSC et de proposer des produits certifiés FSC. En retour, l'augmentation de l'offre et de la visibilité permet d'accroître la demande. Enfin, l'augmentation de la demande donne à un plus grand nombre de propriétaires et de gestionnaires de forêts une raison d'améliorer leurs pratiques de gestion et de s'orienter vers la certification FSC. En attendant, le mélange permet à l'offre FSC disponible d'arriver sur le marché, alors qu'autrement une grande partie ne le ferait pas.

L'utilisation de fibres recyclées dans les produits FSC contribue à alléger la pression de la demande sur les sources de matières vierges, aidant ainsi à protéger les forêts du monde. Il s'agit donc bien d'un usage responsable des ressources en bois, même si les forêts d'origine ne sont pas certifiées.

Le bois contrôlé FSC est une première étape pour améliorer la gestion des forêts car il impose des restrictions sur l'approvisionnement en bois non certifié FSC. La norme de Bois Contrôlé FSC atténue le risque que des matériaux provenant de sources inacceptables soient inclus dans les produits FSC Mixte. Cela permet de s'attaquer à des problèmes importants comme l'exploitation illégale des forêts, les violations des droits humains et des droits traditionnels et la déforestation.

Question 17. Je souhaite mettre en avant l'utilisation d'un produit FSC Mixte sur la communication *on-pack*, en complément du label. Quelles descriptions sont correctes ?

Des exemples de description correcte d'un produit portant un label FSC Mixte sont donnés dans l'annexe C de la norme définissant les règles d'usage de la marque pour les entreprises certifiées ([FSC-STD-50-001 V2-1](#)).

Les emballages FSC Mixte peuvent être réalisés par un mélange (dans des proportions connues du fabricant) de produits forestiers vierges provenant de forêts FSC, de matières de récupération et de matières contrôlées. Il est essentiel de connaître la composition de cet emballage pour déterminer les descriptions correctes.

La règle la plus importante pour conserver une **description véridique** est de ne pas dire que les produits portant le label FSC Mixte sont composés de matériaux issus de forêts bien gérées ou gérées de façon responsable **sans mentionner les autres sources utilisées**.

Plusieurs cas de figure sont possibles :

Si l'emballage est uniquement composé de fibres vierges (fibres certifiées FSC 100% et fibres contrôlées), des exemples de descriptions correctes sont :



"Ce produit est composé de matériaux certifiés FSC et de matériaux contrôlés."
"Ce produit est composé de matériaux issus de forêts bien gérées certifiées FSC et d'autres sources contrôlées."

Si l'emballage est composé de fibres certifiées FSC 100% et de fibres recyclées, un exemple de description correct est :



"Ce produit est composé de matériaux issus de forêts bien gérées certifiées FSC, de matériaux recyclés et de matériaux issus d'autres sources contrôlées."

Si l'emballage est composé de fibres certifiées FSC 100%, de fibres vierges contrôlées et de fibres recyclées, un exemple de description correct est :



"Ce produit est composé de matériaux issus de forêts bien gérées certifiées FSC et de matériaux recyclés."


Si l'emballage est composé de fibres recyclées et de fibres vierges contrôlées, un exemple de description correct est :



"Ce produit est composé de matériaux recyclés et de matériaux provenant d'autres sources contrôlées."

Ces exemples peuvent être adaptés suivant les envies de communications de la marque, dans la mesure où la description correspond à la réalité. Le terme « produit » peut par exemple être remplacé par « carton » ou « emballage » et « matériau » par « fibre », « papier » ou « bois ».



Vous pouvez demander à votre fournisseur d'ajouter un anneau de Möbius  au label FSC Mixte, sous lequel sera ajouté le pourcentage de matière recyclée de l'emballage.

Il n'y a pas encore à notre connaissance de fibres textiles certifiées FSC Mixte contenant des fibres forestières recyclées.

1.5

Communication hors emballage (off-pack)

Question 18. J'aimerais mettre en avant mon engagement et communiquer hors emballage avec les éléments de la marque FSC. Comment faire ?

Prérequis : je suis une entreprise non certifiée FSC qui achète des produits finis porteurs d'un label FSC, et je dispose des factures prouvant leur certification FSC.

Si votre entreprise souhaite faire la promotion de la certification FSC des produits off-pack (sur catalogue, site internet, réseaux sociaux, magasins...), en tant qu'entreprise non certifiée, vous devez signer **un accord de licence promotionnelle**.

Cette licence promotionnelle vous permet d'utiliser les éléments de la marque FSC dans un but promotionnel et un accompagnement de la part de FSC France dans votre démarche de communication. Dans le cadre de cet accord, FSC France vérifie la conformité de vos approvisionnements FSC (par les factures, bons de livraisons et/ou des attestations fournisseurs) pour vous autoriser à communiquer à propos de la certification FSC de ces produits.

À noter : Si vous détenez une licence promotionnelle FSC, vos clients BtoB n'ont pas la possibilité de communiquer à propos du caractère FSC des produits que vous leurs vendez.



1.6

Compléments sur la certification Chaîne de contrôle

Question 19. Quelle est la démarche pour obtenir un certificat de Chaîne de Contrôle FSC ?

Voici les 4 étapes pour obtenir la certification de Chaîne de contrôle FSC :

1. Prendre connaissance des exigences FSC en matière de Chaîne de contrôle

Quelles sont les exigences que vous respectez déjà ? Sur quels points devrez-vous travailler ? Ceci va-t-il nécessiter de nouvelles compétences/connaissances ? Quels coûts éventuels en interne ?

Dans un premier temps, vous trouverez sur notre site des éléments de compréhension du **système de certification de chaîne de contrôle** et la norme correspondante (FSC-STD-40-004 V3-1 au bas de la page). Dans un second temps, le Guide CoC (chapitres 1, 2 et 3) vous permettra d'aborder cette norme d'un point de vue plus pratique.

2. Mise en œuvre des exigences FSC dans votre entreprise

D'une manière générale, il faut quelques mois entre le moment où la direction décide de se diriger vers la certification FSC et la date de l'audit initial. Dans l'intervalle, l'entreprise devra effectuer :

- Un diagnostic global des activités que va concerner le périmètre de son certificat ;
- La rédaction de procédures qui répondront à chaque exigence du standard de chaîne de contrôle ;
- La mise en application de ces nouvelles procédures.



3. Choisir votre Organisme Certificateur

Plus d'une dizaine d'organisme certificateur travaillant en France sont accrédités pour vous délivrer un certificat FSC de Chaîne de contrôle. Vous pouvez consulter la liste sur le [site internet de FSC France](#), et sur le [site internet de l'organisme d'accréditation Assurance Services International](#) (ASI).

Les organismes certificateurs auront besoin de quelques informations concernant votre entreprise et vos activités afin de vous donner une estimation du temps à passer, et donc du coût de l'audit.

En fonction des devis reçus, vous choisissez avec quel organisme certificateur vous souhaitez travailler, et signez un contrat avec lui. Ensuite, un auditeur se déplace pour réaliser un audit initial.

4. Recevoir votre rapport d'audit et votre certificat

Si vous répondez aux exigences FSC, l'organisme certificateur décidera alors de vous attribuer votre certificat FSC. Vous serez alors visible sur la [base de données publique](#) qui référence toutes les entreprises, et propriétaires/gestionnaires forestiers certifiés FSC.

Vous aurez ensuite des audits annuels de suivi, afin de déterminer la continuité de votre conformité aux exigences FSC. Un certificat est valable 5 ans et peut ensuite être renouvelé.

L'obtention du certificat vous permettra de communiquer à propos de vos produits certifiés avec votre propre numéro de licence FSC, ce qui garantira la confidentialité de votre approvisionnement et vous fera gagner en visibilité et compétitivité auprès de vos clients. Vous mentionnerez le caractère certifié de vos produits sur vos factures.



Question 20. Quel est le coût de la certification Chaîne de Contrôle FSC ?

Les coûts principaux à prévoir dans le cadre d'une certification FSC sont :

- Les **coûts des audits** qui sont fixés par les organismes certificateurs, dépendent de l'activité de l'entreprise et du nombre de sites à auditer ;
- Les **frais d'administration annuels** pour l'utilisation de la marque FSC, dépendent du chiffre d'affaires généré par les produits contenant des matériaux d'origine forestière. Ils sont payés à votre Organisme Certificateur, reversés à FSC International et une partie reviendra ensuite à FSC France selon un système de péréquation, ce qui nous permet de vous tenir informés des évolutions du système et de vous assister sur toutes vos questions techniques et de marchés. Ces frais sont détaillés dans le document FSC-POL-20-005 ;
- Les **coûts internes de mise en conformité** pour répondre aux exigences FSC, dépendent de votre structuration actuelle et de l'étendue de la portée de certification visée ;
- Les **surcoûts éventuels de la matière première** : la matière première certifiée FSC peut être plus chère que son équivalent non certifié. Ceci s'explique par les efforts de gestion forestière responsable en forêt et les requis de traçabilité accrus dans la chaîne d'approvisionnement.

Question 21. Comment vérifier que le produit ou la matière que j'achète à mon fournisseur est bien certifiée ?

Pour vérifier qu'un produit vendu par un de vos fournisseurs est bien certifié, vous devez :

a) Vérifier périodiquement que le fournisseur dispose d'un certificat valide pour la portée de produit concernée sur notre [base de données en ligne](#) ;



Le « Certificate Status Watch », disponible sur le « FSC Trademark Portal » (accessible aux entreprises certifiées) vous permet de recevoir des alertes en cas de changements apportés aux certificats de vos fournisseurs.

b) Vérifier que la facture qu'il vous délivre mentionne son numéro de certificat ainsi que la mention FSC (FSC 100%, FSC Mixte ou FSC Recyclé suivant le cas) pour les références concernées (idem sur les bons de livraison).

Attention : une entreprise certifiée pour la Chaîne de Contrôle FSC ne vend pas nécessairement que des produits certifiés, d'où l'importance de vérifier la facture délivrée.



FSC France

Résidence Hoche – Bâtiment A
8 boulevard de la Paix
56000 Vannes, France

Tel. : +33 (0)2 97 63 08 29

E-mail : info@fr.fsc.org

Suivez-nous sur les réseaux sociaux !

